

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 118 du 29 décembre 2023

- Spécial -

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

SOMMAIRE

n° 118 du 29 décembre 2023

SPECIAL

SGAR

Arrêté 2023/SGAR/781 portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Arrêté SGAR/DREAL/2023-782 du 28 décembre des biens de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur de la production de logements.

Secrétariat Général

pour les Affaires Régionales

Région Pays de la Loire

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Secrétariat général pour les affaires régionales

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ N° 2023/SGAR/781

portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU -	la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des
	communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R4134-1 à R. 4134-6 ;

le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifié modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte des carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

la circulaire interministérielle NOR-IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux au 1^{er} janvier 2024;

L'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 25 mai 2023 nommant Mme Urwana Querrec Halleguen secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

VU l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/737 du 14 décembre 2023 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du CESER des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/755 du 26 décembre 2023 portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire ;

CONSIDERANT

les désignations formulées par les organismes représentés au CESER des Pays de la Loire en application de l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/737 du 14 décembre 2023:

CONSIDERANT

l'erreur matérielle constatée dans le tableau annexé à l'arrêté 2023/SGAR/755 du 26 décembre 2023 portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire;

SUR

Proposition de Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

La liste des personnes désignées pour siéger en qualité de membre du CESER des Pays de la Loire est établie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2

L'arrêté 2023/SGAR/755 du 26 décembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire, notifié aux nouveaux membres du CESER ainsi qu'à la Présidente du conseil régional des Pays de la Loire et au Président du conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 28 DEC. 2023

Fabrice RIGOULET-ROZE

ANNEXE A L'ARRETE DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CESER (2024–2029)

Tableau nominatif des membres du CESER des Pays de la Loire

	Thème	Nombre de sièges	Organisme	NOM des représentants	Prénom
			Chambre régionale d'agriculture et chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	ROULLAND	Bruno
		4	,	LHOMMEAU	Jean-Marie
			Chambre régionale d'agriculture	BONNEAU	Marie-Thérèse
	. S			DOUILLARD	Sylvie
		-	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et CRESS	SEHET épouse BESSONNEAU	Laurence
	9	5		REYRE MENARD	Fanny
			Chambre régionale de métiers et de l'artisanat	FAVROU épouse TENAUD	Françoise
				ROCHER	Marc
	Secteurs économiques			DROUILLY épouse PETIT	Anne
		6	Chambre de commerce et d'industrie régionale et CRESS	MOYSAN	Patrice
			Chambre de commerce et d'industrie régionale et Union maritime Nantes port (UMNP)	GENIBREL	Charles
				COCHET	Nathalie
			Chambre de commerce et d'industrie régionale	PAPIN épouse BEALU	Géraldine
		5		VALLAT	Didier
				BLOUIN	Bénédicte
		1	Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM)	JOUNEAU	José
		1	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	LELORE	Laurent
collège		1	(FRSEA) Jeunes agriculteurs (JA)	MOREAU	Céline
3			Coordination rurale des Pays de la Loire	CLERGEAU	Guy-Marie
					Jean-Pierre
		1	Confédération paysanne	HAMON BRYLA	Caroline
				BRYJA	
				CUNAUD	Vincent
		-		FONTAINE	Pascal
		- 7	MEDEF	GEISSLER	Sophie
				KHERCHAOUI	Mehdi
-	Organisations			TROUILLARD	Jean-François
	professionnelles	-		YADRO	Cécile
	d'employeurs			BAZIN	Marie-Jeanne
		4	(CPME)	MANDIN	Marie-Agnès
		e		MORIN	Olivier
			# H	ROCH	Benoît
	9	3		DELOUCHE	Christelle
			U2P	GIRARDEAU	Eric
				BROUSSEAU	Jacques
			Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)	VIRLOUVET	Gaël
	=		Comité régionale des banques	MENES	Jean-Guillaume
		1	Délégation régionale de l'UDES et délégation régionale de l'UNIFED	MARHADOUR	Marc
	Employeurs chargés d'une mission de service public	1	EDF	TEMKINE	Juliette
7,31.63		- ALLES			
				GUIHAL	Bernadette
				CASSARD	Brigitte
				CLOUTOUR	Paul
				FOUET	Cécile
				RIOU	Dominique
a es		A		RIOU MALO	Dominique Eric
a es				RIOU MALO THOUMIN	Dominique Eric Isabelle
is.		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON	Dominique Eric Isabelle Jacques
(a)		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN	Dominique Eric Isabelle
(4)		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON	Dominique Eric Isabelle Jacques
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure
	Organisations syndicales		Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane Catherine
ollège	Organisations syndicales représentatives des salariés		Union régionale interprofessionnelle CFDT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane
ollège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la région		Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric
ollège	représentatives des salariés		Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT BESNARD	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric Christophe
ollège	représentatives des salariés		Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT BESNARD GODARD	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric Christophe Stéphane
ollège	représentatives des salariés		Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT BESNARD GODARD KERGROAC'H	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Phillippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric Christophe Stéphane Yvic
ollège	représentatives des salariés		Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT BESNARD GODARD KERGROAC'H MILON	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Phillippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric Christophe Stéphane Yvic Fabien
ollège	représentatives des salariés		Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT BESNARD GODARD KERGROAC'H MILON MOISAN	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric Christophe Stéphane Yvic Fabien Sylvie
ollège	représentatives des salariés	8	Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT BESNARD GODARD KERGROAC'H MILON MOISAN LARDEUX	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric Christophe Stéphane Yvic Fabien Sylvie Hubert
ollège	représentatives des salariés	8	Union régionale interprofessionnelle CFDT Comité régional de la CGT Union départementales CGT-FO	RIOU MALO THOUMIN BORDRON GAUTIER TESSIER SEMELIN CHAGNAS MOREAU GACHOT CHALET HERMOUET OBLE PARIS SAVATIER BACHELOT BESNARD GODARD KERGROAC'H MILON MOISAN	Dominique Eric Isabelle Jacques Jean-Pierre Jean-Yves Jonathan Laurent Pasquale Sylvie Philippe Marie-Laure Diane Catherine Chrystèle Eric Christophe Stéphane Yvic Fabien Sylvie

Collège	Thème	Nombre de sièges	Organisme	NOM des représentants	Prénom
	3			BOUMARD	Isabelle
		3	Union régionale C.F.T.C.	de JACQUELOT du BOISROUVRAY	Marc
				TRINIDAD	Jean-Yves
		_	Union várianala CEE	TRIOU	Frederic
		3	Union régionale CFE – CGC	ORRIERE	Emilie
				HANARTE	Jérôme
		2	Union régionale de l'UNSA	JOUIN .	Anne
		1 ,	Union régionale SOLIDAIRES	BRUNACCI	Jean
		EXTERN	Official Social Affice	DKOTWKOCI	de la constant de la
		1	Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire	FENIES DUPONT	Karine
		1	Union régionale inter fédérale des œuvres et organismes	URBAIN	Caroline
			privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)		
		1	Mutualité française	PERRET	Daniele
	Economie sociale et solidaire	1	COORACE	FIEVRE	Dominique
	solidaire	1	Fédération nationale des acteurs de la solidarité (FAS) des Pays de la Loire	LETOURNEUX	Jean-Pierre
			Associations caritatives (Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde)	THERET	Bernard
		1	Union régionale des associations familiales (URAF)	LAPERRIERE-MICHAUD	Dominique
		1	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	PAVAGEAU	René
	Solidarité	1	Association des paralysés de France	BLAIN	Jean-Pierre
		1	Fédération régionale des centres d'information sur le		Anne
		,	droit des femmes et de leurs familles (FRCIDFF) Pôle patrimoine, réseau de coopération des acteurs du	LE MEUR	
			patrimoine culturel en Pays de la Loire Culture désigné par les responsables des établissements	MANOURY	Laurent
	Culture	1	d'enseignement supérieur dans le champ de la culture et les responsables des pôles régionaux de coopération des filières culturelles	BONHOURE	Michel
			Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	VIDAILLAC	Marika
			Comité régional olympique et sportif (CROS)	CORDIER	Anne
	Jeunesse et sports		Fédération régionale des jeunes chambres économiques	POUPARD	Morgane
	Jeonesse et sports	1	Union nationale des étudiants de France (UNEF) (-30 ans)	BRIAND-BOUCHER	Benjamin
		-	Fédération étudiante des associations angevines de la	BRUN	Timothée
3e collège			Loire, représentant la FAGE (-30 ans)	BRUN	Ilmotnee
			Responsables des établissements publics d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles)	ROBLEDO	Christian
			responsable des établissements privés d'enseignement supérieur et d'organismes privés de recherche	DUREPAIRE	Jean-Michel
	Education et innovation		Union régionale des associations diocésaines de l'enseignement libre (URADEL)	FOSCHIA	Aldo
			Comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	CHENEDE	Cécile
		1	Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	ABRAHAM	Patricia
		1	Apel académique des Pays de la Loire	SALIOU	Caroline
	4.2		Pôles de compétitivité	BOISMORIN	Gino
				FORTIN	Marie
			France nature environnement (FNE)	GAVALLET	Jean-Christophe
			Ligue de protection des oiseaux (LPO)	PIPAUD	Vincent
			Graine Pays de la Loire	DESCARPENTRIES	Sophie
	Environnement		Union régionale des centres permanents d'initiatives pour	LEDUC	Denis
			l'environnement (URCPIE) FIBOIS	BUREAU	Jean
			NEOPOLIA	LEMESLE	Pascal
		1	rédération régionale des chasseurs et fédération régionale des pêcheurs	ROSE	Dany
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire (USH)	MARTINEAU	Damien
	,	1	Union nationale de la propriété immobilière des Pays de	LAGARDE	Alexis
	Logement et consommation	1	la Loire (UNPI) Union régionale consommation, logement et cadre de vie	FEUFEU	Bérangère
			(CLCV) Association « UFC que choisir »	HIVERT	Marie-Hermine
			Fédération des entreprises publiques locales (EPL)	RAYNAUD	Françoise
	Aménagement – tourisme	1	Fédérations régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme	CROUE	Véronique
. 1" 217 1, 30m	A CRITERIA DE PROPERTOR	E PERSON			
				PRIOU	Pascal
			그 사용 주의 마당하는 것 같아요. 사용하다. 뭐한 지난 가는 가는 사람들이 내려면 하는데 그 사람들이 모든 이 사람들이 다른 것이다.	CHARLOT	Antoine
Collège 4	Personnalités qualifiées	6		GALIBERT	Stéphane
20086 4			[20] [1] [1] [1] [2] [1] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2	GAUDEMER	Emmanuelle
				BIETTE	Sophie
			[20] [20] [4] [2] [2] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4	HERVOUET	Nelly



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté N° SGAR/DREAL/2023- 482

des biens de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur de la production de logements

LE PRÉFET DE LA Région PAYS DE LA LOIRE

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°2013 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 3211-7 et suivants,

VU le décret n°2013-315 du 15 avril 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé de l'État en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux,

VU le décret n°2013-936 du 18 octobre 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé des établissements publics de l'État prévues à l'article I-.3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux,

VU le décret n°2013-937 du 18 octobre 2013 établissant la liste des établissements publics de l'État mentionnée à l'article I-.3211-1 3-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les propositions des préfets de département,

Considérant les sites non encore cédés inscrits sur l'arrêté n° SGAR/DREAL/2023-531 en date du 7 septembre 2023 concernant les biens de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur de la production de logements,

Considérant que, conformément aux textes susvisés, il appartient au représentant de l'État dans la région d'établir une liste régionale des terrains de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur du logement,

Considérant l'avis favorable du Comité régional de l'hébergement et de l'habitat en date du 16 novembre 2023 sur la liste contenue dans le présent arrêté,

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: Les biens de l'État et des opérateurs de l'État listés ci-après sont déclarés cessibles en faveur de la production de logements

dép	commune	Adresse ou nom du site	surface cessibl e en m²	Parcelle concerné e	Propri étaire	première inscription sur la liste régionale
44	NANTES	Ancienne caserne Moncey (rue Stéphenson)	3667*	CH 273p	Ministère de l'Intérieur - Gendarmerie	2020
44	CLISSON	Rue de la Mare Rouge (secteur gare)	5190	AR 399	SNCF Réseau	2014
44	NANTES	36 rue Paul Bert	3500*	KW 15	Etat	2023
44	REZE	32 rue Saint Lupien	545	AH 72	Ministère de la Culture	2023
44	NANTES	19 avenue de la Close	1894	NR393	Ministère de la Justice	2023

^{*} La superficie donnée dans le tableau est donnée à titre indicatif; un document d'arpentage sera nécessaire pour ajuster précisément la valeur.

ARTICLE 2: L'inscription de ces terrains sur la liste régionale précitée ouvre droit au dispositif de décote prévue par le code général de la propriété des personnes publiques sus-visé. La décote bénéficiant au prix de cession de ces biens sera fixée au cas par cas, en fonction du programme de logement social arrêté et sur la base du dossier de demande de cession transmis, par l'acquéreur futur, au préfet de département.

ARTICLE 3: Le préfet de département et ses services accompagnent les collectivités concernées, et tous établissements et opérateurs intéressés au sens de l'article I-.3211-7-11-1 ⁰ du code général de la propriété des personnes publiques, dans •la définition et la réalisation sur ces emprises de programmes de logement comportant une part de logements sociaux.

ARTICLE 4: Le préfet de région, les préfets de département, les directeurs départementaux des finances publiques et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

NANTES, le 28 DEC. 287

Fabric RIG LET-ROZE

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex 1. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

